

Appels d'offres

Annonces légales

var-matin
Lundi 9 novembre 2020
43

AVIS DE PROCÉDURE ADAPTÉE



COMMUNE DE TARADEAU

AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX

Organisme acheteur : Commune de Taradeau
Correspondant : Albert DAVID, 39, route de la Victoire BP6, 83460 Taradeau, FRANCE.
Tél. +33 494997030, Fax +33 494997031.
Courriel : marlene.grassin@maire-taradeau.fr.
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Objet du marché : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX EP AEP et EU - RD10 Avenue des Arcs
Type de marché : Travaux : Exécution
Classification CPV : 45232130, 45232150, 45232411
Durée du marché ou délai d'exécution : 4 mois.

Durée de validité des offres : 3 mois
Type de procédure : Procédure adaptée
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 14 décembre 2020
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.
1- Prix 40%
2- Valeur Technique 60%
Date limite de réception des offres : Jeudi 26 novembre 2020 - 16:00
Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.
Renseignements d'ordre technique : Commune de Taradeau 39, route de Flayose BP 6, à l'attention de Jean-Pierre CAMILLERI, 83460 TARADEAU, FRANCE. Tél. +33 494997030.
E-mail : jeanpierre.camilleri@maire-taradeau.fr, Fax +33 494997031.
Date d'envoi du présent avis : 05 novembre 2020.

DIVERS

AVIS AU PUBLIC

Notaire

Insertion - Changement de régime matrimonial
Suivant acte reçu par Maître Jean-Dimitri CHALET, notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique « JEANDIMITRI CHALET-NOYARE », notaire à l'Office Noyare à La Puy-en-Velay (43000), 2 bis Faudoung Saint-Jean, CRP EN 43015, le 31 octobre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause de contribution intégrale au surcroît entre :
Monsieur Jean BOREL, retraité, et Madame Nicole Danièle MASSEES, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Gepphail (83700) 344, rue du Stade Résidence Villanov.
Madame est née à Lyon 6ème arrondissement (69004) le 9 décembre 1940, Monsieur est né à Alger (Algérie) le 7 mars 1940.
Madame est née à Lyon 2ème arrondissement (69002) le 24 avril 1965 sous le Mariage à la mairie de Lyon 2ème arrondissement (69002) le 24 avril 1965 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquisés à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers et acquiescés s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domiciliaire et ce à cet effet.
Le notaire.

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été déposé lors du conseil municipal du Jeudi 05 novembre.
Le PADD est désormais téléchargeable via le site internet de la Commune : www.roquebrune.com.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM. : MOCCE1327120A) le prix de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

var-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITE POUR VOS ANNONCES LEGALES

Tel. 04 93 19 71 49 - legales@intencematin.fr

AVIS D'APPELS



MAIRIE DE CALLAS

APPEL D'APPEL PUBLIC

Objet de la consultation : Travaux d'aménagement du centre ville phase n°2 : la Placette de la Victoire (Placette de la Maré) et la rue Closa.
Date limite de réception des offres : Le 8 décembre 2020 à 16 heures.
Pouvoir adjudicateur : Mairie de Callas 3, Place de la Victoire 83830 Callas
Téléphone : 04.94.76.61.07 / Fax: 04.94.47.83.29/mairie@callas.fr
Statut : Commune
Activités (principales) : Services généraux des administrations publiques
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : Travaux d'aménagement du centre ville phase n°2 : la Placette de la Victoire et la rue Closa
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non
Levée consécutive de travaux : Exécution
Type de marché de travaux : Exécution
Le présent marché concerne le cantonnement de la commune de Callas. Le marché a une durée de 2 mois maximum. Son taux par rapport au montant du marché est de 5%. Ce taux est garanti pendant toute la durée de l'exécution du marché et sera révisé en fonction de l'évolution des prix des matériaux et de la main d'œuvre.
Tranche optionnelle n°1 : four-niture et mise en place (posés) d'un garde-corps métallique sur le mur extérieur.
Tranche optionnelle n°2 : Réfection du mur situé sous la Placette de la victoire
Le présent marché concerne le cantonnement de la commune de Callas. Le marché a une durée de 2 mois maximum. Son taux par rapport au montant du marché est de 5%. Ce taux est garanti pendant toute la durée de l'exécution du marché et sera révisé en fonction de l'évolution des prix des matériaux et de la main d'œuvre.
Conditions de participation : Le candidat devra produire une lettre de candidature et une déclaration du candidat établies sur papier libre ou sur des formulaires DC1 et DC2 complétés et, s'il est un redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés, ainsi que les éléments suivants :
- Situation juridique : les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-2 du code du travail, du candidat de chacun des documents exigés de celui-ci.
- Capacité économique et financière : la déclaration concernant la chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Capacité technique :

une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyés de attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
Procédure : MAPA ouvert
Critères d'attribution
Publicité Travaux d'aménagement chemin du centre ville phase n°2 : la Placette de la Victoire et la rue Closa.
Le classement des offres et le choix définitif attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse pondérée énoncée ci-dessous :
Les critères sont notés sur 100.
1. Critère Prix des prestations pondéré à 45 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.
3. Critère du délai à 15 %.
Se reporter au règlement de consultation.
Renseignements d'ordre administratif :
Numéro de référence du marché : 2020-MAPPA1-Travaux d'aménagement du centre ville phase n°2 : la Placette de la Victoire et la rue Closa
La présente consultation est une consultation initiale.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/12/2020

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres. Le dossier de consultation est déposé sur demande par le pouvoir adjudicateur. Le dossier de consultation est transmis gratuitement. Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la mairie de CALLAS.
Modalités essentielles de financement et de paiement : Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.
Avis périodique : il ne s'agit pas d'un marché périodique.

ENQUÊTE PUBLIQUE

VIE DES SOCIÉTÉS

Constitution
AVIS
Par acte SSP en date du 15/10/2020, il a été constituée une SARL dénommée : GULLAUME BARAT PHOTOGRAPHIE
Objet social : Prestations photographiques et toutes activités liées à la photographie. Siège social : 7 Rue Truguet 83000 Toulon. Capital : 500 euros. Co-Gérants : M. BARAT Guillaume et Mme BARAT Johanna demeurant 7 Rue Truguet 83000 Toulon.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOULON.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date du 22 octobre 2020, il a été constituée la Société par Actions Simplifiée suivante :
Dénomination : KHONE
Siège : Solles - Fouces (83210), 572 chemin de la Peyrante
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : Mille euros (1.000,00€), divisé en mille actions d'une valeur nominale d'un euro (1 00€) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées
Objet : conception et vente d'articles de prêt-à-porter
Président : Mlle Mathilde Anny Marie-Laure PALLEY, demeurant à Angoulême (16000), 8 rue Prudent
Directrice générale : Melle Lauris Sylvie Flora Nicole SEBER, demeurant à La Seyne-sur-Mer (83500), 125 avenue Auguste Plans
Admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer et voter aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions ordinaires sont prises à la majorité des deux-tiers des actions composant le capital social. Les décisions extraordinaires sont prises à la majorité des trois-quarts des actions composant le capital social.
Transmission des actions : Toute transmission d'action est soumise à agrément. Immatriculation au RCS de la ville de Toulon (83).

AVIS D'ENQUÊTES



METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
DIRECTION PLANNIFICATION TERRITORIALE ET PROJETS URBAINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULON (PLU) ET CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) POUR L'ANGEN CERCLE NAVAL
Par arrêté en date du 9 octobre 2020, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décideur de l'ouverture d'une enquête publique unique concernant :
- d'une part la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme en vue de faire évoluer le PLU pour permettre l'aménagement du secteur Loublère Cadastre, la modification du secteur de Plan de Masse Mornely, diverses propositions et ajustements pour le règlement, l'actualisation de quelques emplacements réservés, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine, l'intégration de procédures antérieures (Mise à Jour n°11, Déclaration de Projet pour la Mise en sécurité du Faron, Délibération relative à la taxe d'aménagement) et la correction d'une erreur matérielle (d'autre part la création d'un Perimètre Délimité des Abords pour l'ancien Cercle Naval situé 29 avenue Jean Moulin à Toulon
Cette enquête publique unique se déroulera du 9 novembre 2020 au 9 décembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours, en l'Hôtel de Ville, 9^e étage.
Toutes informations concernant les dossiers et l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83065 Toulon Cedex.
Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci.
Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers seront tenus à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 5ème étage de l'Hôtel de Ville. Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.
Les dossiers peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville (www.toulon.fr), Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme), ou par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procdu@plu@maire-toulon.fr. Le dernier jour de l'enquête publique unique, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 h 30.
En outre, M. Bernard ALLENBACH, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 9, 11, 28 novembre 2020, le 1^{er} décembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le 9 décembre 2020 de 13 h 30 à 16 h 30, au 9^e étage de l'Hôtel de Ville.
Les observations et les propositions du public formulées sur le registre, transmises par voie postale, par voie électronique et celles reçues par le commissaire-enquêteur par voie postale, par voie électronique et sur le site internet de la commune, sont consultables et commentables aux frais de la commune.
Les observations du public sont consultables et commentables aux frais de la commune.
Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Toulon, Avenue de la République, CS 71407, 83065 Toulon Cedex. Service Etudes et Planification, 9^e étage, et sur le site internet de la commune (www.toulon.fr), Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment l'Éclaireur, 142 rue Emile Olivier, 83000 Toulon, 9^e étage, Service Planification Urbaine.
A l'issue de l'enquête publique unique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération. Lors de cette approbation, la fixation du Plan Local d'Urbanisme par délibération sur le projet de création de Perimètre Conseil Métropolitain s'oppose également sur le projet de création de Perimètre Conseil Métropolitain pour l'ancien Cercle Naval.
Définie des Abords pour l'ancien Cercle Naval.
Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en maintes annexes aux lieux habituels, à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site internet de la Ville (www.toulon.fr), Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée
La Vice-Président délégué
Robert CAMANNA